

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24337**

Intitulé

MASTER : MASTER master Mention Lettres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Cergy-Pontoise	Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'université de Cergy-Pontoise

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

13 Lettres et arts, 131g Littérature appliquée à la documentation, communication, lettres et enseignement, 134g Art et patrimoine ; Art et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce Master comprend 3 parcours-type :

Parcours 1: littératures française et francophones,

Parcours 2 : métiers de l'écriture et de la création littéraire,

Parcours 3 : recherche et métiers en patrimoine littéraire

Pour le parcours 1 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse, en littérature française, francophone ou comparée. Métiers de l'enseignement. Métiers liés à la francophonie (expert et chargé de mission dans le domaine des actions culturelles et sociales, linguistiques, éducatives). Métiers de la culture (missions culturelles auprès des collectivités locales, critique littéraire). Métiers de la lecture centrés sur les médiations et la formation des lecteurs.

Pour le parcours 2 :

Métiers de la création (écrivain, artiste numérique, rewriter, biographe, scénariste, auteur conseil), enseignant-chercheur (par la poursuite en doctorat de création littéraire ou de littérature), métiers des réseaux sociaux (community managers, infographiste, webmestre), métiers de la publicité (concepteur-rédacteur, assistant de projets publicitaires, responsable marketing), métiers de la communication (rédacteur web, chargé de mission, audit, chargé d'études) ; métiers de l'édition et du journalisme et tous les métiers de l'entreprise ou de l'administration qui exigent des qualités rédactionnelles et créatives.

Pour le parcours 3 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse ; Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; métiers de la culture auprès des collectivités territoriales, gestionnaire d'archives d'entreprises et d'organismes privés, de maisons d'édition et de journaux, de théâtres, radios, musées... Ingénieur d'études, directeurs ou assistants-directeurs de maisons ou fondations d'écrivains et d'artistes, de Centres Culturels de Rencontres ; métiers de la communication culturelle, médiation ou ingénierie culturelle, métiers de l'édition, de la presse et communication.

- Mobiliser des connaissances en littérature, théories littéraires et esthétiques dans une perspective critique ou créative.
- Interpréter des textes littéraires complexes à la lumière d'un savoir esthétique, historique, rhétorique, linguistique et culturel.
- Identifier et/ou mettre à jour des sources pertinentes d'information, en s'appuyant sur les technologies numériques.
- Analyser et dégager des concepts ou des problématiques littéraires ou culturelles ; transférer des concepts d'une discipline à une autre.
- Comparer des œuvres appartenant à des aires culturelles ou linguistiques diverses selon des critères pertinents ; rapprocher créations littéraires et artistiques.
- Concevoir et mener à bien un projet de recherche en littérature.
- Concevoir et réaliser un projet innovant dans le domaine culturel.
- Élaborer un écrit de synthèse sur un phénomène complexe.
- Rédiger et transmettre des informations et des savoirs adaptés à des destinataires multiples.
- Participer à une recherche collective dans le domaine littéraire ou culturel ou l'impulser.
- Maîtriser les supports numériques dans une perspective de recherche, constitutions de données, de création ou de communication.
- Maîtriser une langue étrangère dans un but professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Pour le parcours 1 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse, en littérature française, francophone ou comparée. Métiers de l'enseignement. Métiers liés à la francophonie (expert et chargé de mission dans le domaine des actions culturelles et sociales, linguistiques, éducatives). Métiers de la culture (missions culturelles auprès des collectivités locales, critique littéraire). Métiers de la lecture centrés sur les médiations et la formation des lecteurs.

Pour le parcours 2 :

Métiers de la création (écrivain, artiste numérique, rewriter, biographe, scénariste, auteur conseil), enseignant-chercheur (par la poursuite en doctorat de création littéraire ou de littérature), métiers des réseaux sociaux (community managers, infographiste, webmestre), métiers de la publicité (concepteur-rédacteur, assistant de projets publicitaires, responsable marketing), métiers de la communication (rédacteur web, chargé de mission, audit, chargé d'études) ; métiers de l'édition et du journalisme et tous les métiers de l'entreprise ou de l'administration qui exigent des qualités rédactionnelles et créatives.

Pour le parcours 3 :

Recherche et enseignement supérieur par la poursuite en thèse ; Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; métiers de la culture auprès des collectivités territoriales, gestionnaire d'archives d'entreprises et d'organismes privés, de maisons d'édition et de journaux, de théâtres, radios, musées... Ingénieur d'études, directeurs ou assistants-directeurs de maisons ou fondations d'écrivains et d'artistes, de Centres Culturels de Rencontres ; métiers de la communication culturelle, médiation ou ingénierie culturelle, métiers de l'édition, de la presse et communication.

Enseignement général du second degré
Enseignement supérieur
Recherche en sciences de l'homme et de la société
Ecriture d'ouvrages, de livres
Journalisme et information média
Préparation et correction en édition et presse
Communication
Réalisation de contenus multimédias
Gestion de l'information et de la documentation
Formation professionnelle
Gestion de patrimoine culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K2108 : Enseignement supérieur

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La mention LETTRES fait partie du domaine Arts, lettres, langues de l'Université de Cergy-Pontoise.

La 1^{ère} année de Master (M1) accueille des :

Étudiants issus du L3 Lettres de l'Université de Cergy-Pontoise. Ils sont admis de droit.

Étudiants issus de L3 Lettres : admissibilité sur dossier.

Étudiants titulaires de diplômes étrangers : niveau supérieur ou égal à bac+3. Admissibilité sur dossier.

La 1^{ère} année de Master (M1) comporte :

- Des enseignements mutualisés pour les trois parcours
- Des enseignements spécialisés pour chaque parcours
- Des enseignements professionnalisants

La 2^{ème} année de Master Lettres (M2) accueille

- des étudiants issus de la 1^{ère} année de Master (M1)
- des étudiants titulaires d'un autre master ou d'une maîtrise (sur dossier)
- Une partie tronc commun (31 %) d'enseignements généraux
- Une partie spécifique à chaque parcours
- un stage professionnalisant obligatoire
- Une partie d'enseignements professionnalisants

En ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances, il y a une compensation entre les semestres (S1/S2 pour le M1 et S3/S4 pour le M2) pour la validation de l'année concernée (M1 ou M2) en seconde session. Il faut avoir obtenu 10/20 de moyenne générale hors séquence industrielle pour valider l'année concernée (M1 ou M2).

Les étudiants ayant validé le M1 avec une moyenne générale calculée sur les semestres S1 et S2 supérieure ou égale à 13 sont admis de droit en M2. L'obtention du diplôme de Master résulte de la validation du M1 et du M2.

Lorsque le master n'a pas été obtenu, les unités d'enseignements pour lesquelles la moyenne de 10/20 a été obtenue sont définitivement acquises.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	Possible en M1 et en M2 Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Après un parcours de formation continue		X
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Décret n° 2002-603 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015 accréditant l'Université de Cergy-Pontoise en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Des enquêtes d'insertion professionnelle devront être réalisées régulièrement pour les trois parcours créés en 2015.

Autres sources d'information :

Département de Lettres. UCP

Site de l'université de Cergy-Pontoise

Lieu(x) de certification :

Université de Cergy-Pontoise : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [95302 Cergy-Pontoise]

Université de Cergy-Pontoise

Départements GEII de l'UFR Science et Techniques

5, Mail Gay-Lussac, Neuville sur Oise

95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Cergy-Pontoise

Départements GEII de l'UFR Science et Techniques

5, Mail Gay-Lussac, Neuville sur Oise

95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Historique de la certification :